

AIST 87 - Limoges

Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques dans les métiers de la coiffure

Dans l'attente du décret finalement publié ce 29 décembre 2016, les Services continuent d'assurer leurs missions auprès des travailleurs. Faisant appel à toutes les ressources internes et partenaires, à toutes les compétences et savoir-faire constituant la pluridisciplinarité, ils parviennent à mener, avec succès, de nombreuses actions de prévention auprès de leurs entreprises adhérentes, et participent à l'élaboration plus globale d'une culture de la prévention.

Cette rubrique se veut porter cette réalité-là, le quotidien des Services œuvrant à la préservation de la Santé, et mettre en avant les actions de prévention des SSTI, dans un esprit de mutualisation et d'échange des pratiques.

Ce numéro revient sur une action de prévention menée par le Service AIST 87 de Limoges, et présentée notamment par M. Stéphane Vaccaro (Ergonome) à l'occasion des Journées Santé-Travail 2016, en octobre dernier.

Dans le cadre du projet de Service et du CPOM signé avec la Direccte et la Carsat, le SSTI a mené une action coordonnée de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) à destination des métiers de la coiffure, secteur d'activité identifié comme "à fort risque de TMS" sur le territoire Haut Viennois par les médecins du travail. Cette action s'inscrivait par ailleurs dans la continuité d'une enquête régionale menée par le médecin-inspecteur du travail, en réponse à une demande de l'Union Nationale des Entreprises de la Coiffure Limousin sur les causes d'inaptitudes des salariés de la branche.

L'objectif premier était ainsi de promouvoir une meilleure politique de Santé au travail, mais aussi de sensibiliser les 230 employeurs et 584 salariés adhérents, et d'améliorer les conditions de travail au sein des salons de coiffure. Le Service a d'abord effectué un recueil des données statistiques relatives aux déclarations des maladies professionnelles et causes d'inaptitudes sur le territoire Limousin, constatant que les métiers de la coiffure étaient les 9^{èmes} plus touchés par les déclarations de Mala-

dies professionnelles indemnissables, et notamment par les TMS affectant poignets, mains et doigts.

Un groupe de travail pluridisciplinaire, constitué au sein de l'AIST 87, et associé aux partenaires du CPOM (médecin-inspecteur du travail pour la Direccte et ingénieur conseil et assistante de direction assurance des risques professionnels pour la Carsat) a ainsi déployé des actions d'information et de sensibilisation à destination des employeurs intéressés. Les dates ont été fixées avec les adhérents, privilégiant le lundi (jour de fermeture des salons), et un planning d'actions intermédiaires a été mis en place. Des sup-



vention, grâce à une démonstration en temps réel pour mettre en évidence les gestes et postures pénibles lors d'une coupe, et ce que pouvait apporter l'utilisation de ciseaux ergonomiques très originaux.



ports de prévention, écrits et vidéos, ont été élaborés conjointement, et diffusés auprès des entreprises, lors de sessions d'informations, et par l'envoi de dossiers de communication.

La session en elle-même est revenue sur le rôle et les missions du SSTI, l'intérêt économique des entreprises à investir dans la prévention des risques, les obligations légales de l'employeur... La praticité fort appréciée de ce rendez-vous consistait en des situations réelles de travail par des coiffeurs, avec un commentaire des situations de travail par les ergonomes de l'AST. Le 2^{ème} atout était la mise en visibilité des aspects et bénéfices concrets de la pré-

Si la session en elle-même a été très appréciée des participants, le Service regrette un taux de mobilisation faible côté employeurs. Ses pistes d'amélioration tendent donc plutôt vers la communication quant à l'événement. On notera cependant le relais de l'action par la Direccte, sur son site internet en région Nouvelle-Aquitaine, et la possibilité d'une reprise de la session par le CFA auprès des employeurs d'apprentis du centre de formation.

Les diaporama, résumé et acte complets relatifs à cette action de prévention peuvent être retrouvés sur le site du Cisme, sur la page consacrée aux JST 2016. ■